



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 31/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

*Acceptation de dons association « club des commerçants » dans le cadre de « L'Exception'ELLES »*

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**D'accepter** de la part de l'association « Club des commerçants », représenté par Mme. Nathalie FOSSA en qualité de Présidente – 4 rue de Polygone 38450 Vif, le don suivant : 300 tee-shirts, d'une valeur de 1404.00 euros TTC (mille quatre cent euros), pour toutes les participantes de la manifestation sportive et culturelle « L'Exception'ELLES ».

*. Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 13.02.2023.

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy GENET**